



Dossier à réceptionner au CFFMNS au plus tard
le 05 juin 2025 ou le 05 septembre 2025

Dates de la formation

Formation : du lundi 28 septembre 2026 au
vendredi 11 juin 2027
Tests de sélection : Les 18 et 19 juin 2026
Suppl. les 18 et 19 septembre
2026
Positionnement : du 28 au 30 septembre 2026

(Toutes les rubriques sont à compléter, (toutes les pièces demandées sont à joindre)
Une liste des sigles utilisés se trouve sur le site, onglet « informations utiles »

1 - Fiche signalétique

Nom :

Prénom(s) :

Nom de naissance :

Date et lieu de naissance :

Département :

Nationalité :

N° Sécurité Sociale :

Adresse personnelle :

N° et rue :

Code postal :

Ville :

Tél. domicile :

Portable :

Tél. professionnel :

Courriel :

Profession actuelle :





2 - Renseignements complémentaires

Nom et prénom :

1 - Votre formation initiale

Dernier établissement fréquenté et adresse :

.....

.....

Dernier niveau d'études atteint dans cet établissement :

Année :

Diplômes obtenus au cours de votre scolarité :

(Joindre la photocopie du diplôme le plus important)

CAP ☐
Licence ☐

BEP ☐
Maîtrise ☐

BAC ☐
Autre ☐

DEUG ☐

Autres diplômes obtenus :

2 - Votre formation professionnelle continue

Avez-vous suivi d'autres formations professionnelles ? oui ☐ non ☐

Si oui, quel(s) diplôme(s) ou qualification(s) ? (préciser et joindre les copies)

.....

.....

.....

3 - Votre pratique sportive

Quel est votre niveau de pratique au cours de la saison écoulée ?

.....

Votre plus haut niveau de pratique atteint :

.....

Club :

Année :

Dans quelle structure pratiquez-vous actuellement (nom, adresse, téléphone) ?

.....



2 - Renseignements complémentaires – suite

Nom et prénom :

Pratiquez-vous d'autres activités physiques et sportives oui ☐ non ☐ ?

Si oui, quelles disciplines ?

.....

.....

.....

.....

4 - Vos diplômes ou qualifications jeunesse et sports (joindre la copie des diplômes)

Précisez le(s) diplôme(s) ou la(les) qualification(s) obtenue(s)

	Brevet Fédéral		CQP		BEES		BPJEPS	
Année d'obtention								
	Licence		Maîtrise					
Année d'obtention								

.....

.....

5 - Votre implication dans une association (joindre les pièces justificatives)

Exercez-vous une responsabilité au sein d'une association ? oui ☐ non ☐

Si oui, dans quelle association ? (Structure, nom du responsable, tel de l'association)

.....

.....

.....

.....

.....

En qualité de dirigeant d'entraîneur d'animateur autre ?

Avez-vous déjà enseigné ?	oui	☐	non	☐
à titre bénévole ?	oui	☐	non	☐
à titre professionnel ?	oui	☐	non	☐

2 - Renseignements complémentaires – suite

Nom et prénom :

Si oui, dans quelle(s) structure(s) ? (Structure, nom du responsable, tel de l'association)

.....

.....

.....

Auprès de quel(s) public(s) ? –

Jeunes enfants (0-6 ans)	oui	☐	non	☐
enfants (7-11 ans)	oui	☐	non	☐
préadolescents et adolescents (12-18 ans)	oui	☐	non	☐
adultes (19-59 ans)		☐		☐
jeunes retraités et retraités (60 ans et +)		☐		☐

Niveau(x) de pratique du public ?

initiation	oui	☐	non	☐
perfectionnement	oui	☐	non	☐
entraînement	oui	☐	non	☐

6 -Responsabilité et assurance

Les candidats inscrits aux tests de sélection doivent être en possession d'une attestation d'assurance en responsabilité civile.

Dès l'entrée en formation, ils devront en outre souscrire une assurance professionnelle.

7 -Personnes à prévenir en cas d'accident

Personne 1

Nom et Prénom :

.....

Ville :

Tél. Domicile

Portable

Professionnel

2 - Renseignements complémentaires – suite

Nom et prénom :

Personne 2

Nom et Prénom :

.....

Ville :

Tél. Domicile

Portable

Professionnel

Je déclare m'inscrire aux tests de sélection et à la formation.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

à _____ le ____/____/____

Signature du candidat

Conformément aux dispositions de l'article 27 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (CNIL) il est prévu que les informations nominatives recueillies sur le présent formulaire revêtent un caractère obligatoire pour l'inscription au BPJEPS. Ces informations ne peuvent être communiquées qu'à l'administration centrale et aux services déconcentrés du Ministère chargé des Sports ; il existe un droit d'accès et de rectification qui s'exerce soit à l'administration centrale du Ministère, soit auprès de ses services déconcentrés.